



PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. DECHELETTE, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. Patrice DECHELETTE, Maire, MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
M. Alain BEDNAREK – Mme Chantal TORDJMAN – M. Vincent LE BARON – Mme Anne MEMIN –
MM. Jean-Paul GOUSSARD et Luc NORMAND DE LA TRACHADE – Mme Florence BOUTHILLIER –
M. Jean-Louis RUAULT - Mme Monique GUILLON – M. Thierry FRADET.

Absents - Pouvoirs : Mme Céline DAGUZE (Proc. à M. Vincent LE BARON)
M. Clément LACROIX (Proc. à M. Patrice DECHELETTE)

Absente : Mme Francine COUSOT

Secrétaire de Séance : M. Thierry FRADET

Date de la convocation :	2 septembre 2025
Membres en exercice :	14
Membres présents :	11
Pouvoirs :	2
Suffrages exprimés :	13

Le quorum (9 présents) étant atteint, M. DECHELETTE ouvre la séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2025

A/ PERSONNEL

1- Tableau des effectifs : Mise à jour

B/ FINANCES

- 2- Décision Modificative n° 2 sur le budget principal de la Commune
- 3- Décision Modificative n° 1 sur le budget annexe du Marché et des Commerces
- 4- Décision Modificative n° 1 sur le budget annexe de la ZMEL
- 5- Adoption des durées d'amortissement sur le budget principal de la Commune
- 6- Demande de remboursement d'un trop perçu sur le parking de la Courtine
- 7- Demande de remboursement d'un trop perçu sur le parking du Bastion

C/ ADMINISTRATION GENERALE

- 8- Location d'un studio sis rue de l'Hôpital
- 9- Qui veut parrainer un arbre ?

D/ MARCHE PUBLIC

- 10- Assistance technique à la préparation de repas destinés à la restauration scolaire et au centre de loisirs pour la période de 2025 à 2029

E/ QUESTIONS DIVERSES

A/ PERSONNEL

1- PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur **BEDNAREK**, Adjoint, rappelle au conseil municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose d'actualiser le tableau des emplois permanents de la Commune à compter du **11 septembre 2025** comme suit :

Budget de la Commune

Poste à ouvrir :

- 1 adjoint technique au service technique (recrutement agent contractuel)
- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe au service technique (recrutement agent contractuel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➡ **ACCEPTE** les modifications apportées au tableau des effectifs joint en annexe ;

➡ **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus aux budgets.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	CAT	TEMPS DE TRAVAIL	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES NON POURVUS
Filière administrative					
Attaché principal	A	Temps complet	1	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet	6	6	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	1	1	
Adjoint administratif	C	Temps complet	2	2	
Sous total			10	10	0
Filière culturelle					
Assistant conservation principal de 1 ^{ère} classe	B	Temps complet	1	1	

Assistant conservation principal de 2 ^{ème} classe	B	Temps complet	1		1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet	2	2	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	24/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint du patrimoine	C	Temps complet	1	1	
Sous total			6	5	1
Filière sociale et animation					
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	Temps complet	1	1	
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet	1	1	
Adjoint animation	C	Temps complet	2	2	
Sous total			4	4	0
Filière technique					
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet	7	6	1
	C	30/35 ^{ème}	2	2	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	1	1	
Adjoint technique	C	Temps complet	15	13	2
Sous total			25	22	3
Filière police					
Brigadier-chef principal	C	Temps complet	3	3	
Sous total			3	3	
TOTAL GENERAL			48	44	4

BUDGET ANNEXE DU CAMPING	CAT	TEMPS DE TRAVAIL	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES NON POURVUS
Filière administrative					
Adjoint administratif	C	Temps complet	2	1	1
			2	1	1
Filière technique					
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet	1	1	
Adjoint technique	C	Temps complet	2	2	
<i>Sous total</i>			3	3	
TOTAL GENERAL			5	4	1

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE			
TYPE DE CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	DU	AU
Contrat en alternance	TC	01/09/2025	31/08/2027

Vote à l'unanimité

B/ FINANCES

2- DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur **BEDNAREK**, Adjoint, demande au Conseil Municipal de procéder aux ouvertures et modifications de crédits comme suit :

Art.	Chap.	Libellé		Dépenses	Recettes
023	023	Virement à la section investissement		-21 000,00	
6811	042	Dotations aux amortissements		21 000,00	
		TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
Art.	Opé/Chap.	Opérati	Libellé	Dépenses	Recettes
2031	382		Etudes	-25 000,00	
2313	383		Travaux sur patrimoine historique	-30 000,00	
2313	385		Travaux sur les fortifications	-20 000,00	
2313	387		Réfection toiture et façades de la m	1 781 457,00	
2313	041		Construction	7 413,83	
2315	041		Installation, matériel et outillage	6 720,00	
2315	368		Voiries	12 000,00	
021	021		Virement de la section fonctionnement		-21 000,00

1311	387	Réfection toiture et façades mairie – Subv. Etat		250 000,00
1313	387	Réfection toiture et façades mairie – Subv. CD17		393 349,00
1641	16	Emprunt		1 075 108,00
2031	041	Frais d'études		13 575,83
2033	041	Frais d'insertion		558,00
2802	040	Frais liés aux documents d'urbanisme		15 250,00
28031	040	Frais d'études		3 030,00
28041511	040	Biens mobiliers, matériel et études		175,00
28041534	040	Biens mobiliers, matériel et études		1 230,00
2805	040	Licences, logiciels, droits similaires		1 315,00
		TOTAL INVESTISSEMENT	1 732 590,83	1 732 590,83

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

➡ **ACCEPTE** les modifications apportées au budget principal de la Commune telles qu'énoncées ci-dessus.

Vote à l'unanimité

3- DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE DU MARCHÉ ET DES COMMERCE

Monsieur **BEDNAREK**, Adjoint, demande au Conseil Municipal de procéder aux ouvertures et modifications de crédits comme suit :

Art.	Chap.	Libellé		Dépenses	Recettes
023	023	Virement à la section investissement		-2 200,00	
6811	042	Dotations aux amortissements		5 000,00	
7811	042	Reprise sur amortissements			2 800,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT		2 800,00	2 800,00
Art.	Opé/Chap.	Opérations	Libellé	Dépenses	Recettes
2313	041	Constructions		630 00	
28031	040	Amortissements des frais d'études		2 800,00	
2033	042	Frais d'insertion			630,00
28131	040	Bâtiments			5 000,00
021	021	Virement de la section de fonctionnement			-2 200,00
		TOTAL INVESTISSEMENT		3 430,00	3 430,00

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

➡ **ACCEPTE** les modifications apportées au budget annexe du Marché et des Commerces telles qu'énoncées ci-dessus.

Vote à l'unanimité

4- DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE DE LA ZMEL

Monsieur **BEDNAREK**, Adjoint, demande au Conseil Municipal de procéder aux ouvertures et modifications de crédits comme suit :

Art.	Chap.	Libellé		Dépenses	Recettes
023	023	Virement à la section investissement		-309,00	
6811	042	Dotations aux amortissements		1 125,00	
777	042	Quote-part des subventions d'investissement			816,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT		816,00	816,00
Art.	Opé/Chap.	Opérations	Libellé	Dépenses	Recettes
13914	040	Communes		816,00	
021	021	Virement de la section fonctionnement			-309,00
28153	040	Installation à caractère spécifique			1 125,00
		TOTAL INVESTISSEMENT		816,00	816,00

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

➡ **ACCEPTE** les modifications apportées au budget annexe de la ZMEL telles qu'énoncées ci-dessus.

Vote à l'unanimité

5- DELIBERATION ADOPTANT LES DUREES D'AMORTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Vu l'article L2321-2, 27° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur **BEDNAREK**, Adjoint, rappelle qu'en application de l'instruction comptable M57, il convient de procéder à l'amortissement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire, qui visent à améliorer la connaissance du patrimoine de la COMMUNE et à permettre son renouvellement.

Pour information, l'amortissement constate la dépréciation irréversible d'une immobilisation dans l'actif de la Commune, avec mise en place de crédits budgétaires en vue de son renouvellement, et se traduit par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement.

Les biens sont classés par catégorie et amortis sur leur durée de vie théorique pour leur valeur d'acquisition.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Imputation	Immobilisations	Type de matériel (indicatif)	Durée d'amortissement
203	Frais d'études, de recherche et de développement	Frais d'études, de recherche et de développement	10 ans
204	Subvention d'équipement versée		10 ans
205	Concessions et droits assimilés	Brevets, licences, logiciels	2 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	2 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Imputation	Immobilisations	Type de matériel (indicatif)	Durée d'amortissement
212	Agencements et aménagements de terrains	Plantations, équipements sportifs, clôtures, jeux pour enfants	15 ans
213	Constructions	Installations et appareil de chauffage	10 ans
		Appareil de levage, ascenseur	20 ans
		Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
		Construction bâtiment neuf	25 ans
215	Installations, matériels et outillages techniques	Extincteurs, poteaux incendie, équipement divers	5 ans
		Travaux et équipements de voirie	20 ans
		Signalétique	5 ans
		Coffre-fort	20 ans
		Equipement électrique et eau	10 ans
		Matériel technique : meuleuse, tondeuses, débroussailleuse, ponceuse, scie, etc...	5 ans
		Lave-linge et sèche-linge	5 ans
218	Autres immobilisations corporelles	Matériel classique	5 ans
		Matériel informatique	5 ans
		Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
		Mobilier	10 ans
		Véhicule	7 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

➡ **D'ADOPTER** les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus pour toutes les acquisitions faites depuis le 1^{er} janvier 2024

Vote à l'unanimité

6- DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UN TROP PERÇU SUR LE PARKING DE LA COURTINE

Monsieur **DECHELETTE**, Maire, informe les conseillers municipaux que Madame Alexandra SAADI a stationné son véhicule sur le parking de la Courtine le 2 août 2025. En sortant, elle a utilisé le ticket du 26/07/2025 par erreur et payé la somme de 322 €.

C'est en vérifiant son relevé bancaire qu'elle s'en est rendue compte. Le 26/07 elle a pu sortir sans présenter son ticket, la barrière s'est ouverte toute seule, elle y était restée moins d'une heure (gratuit). Elle aurait dû jeter son ticket.

Le régisseur titulaire, Jimmy PERRIN, a fourni un certificat administratif attestant des faits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de rembourser Madame Alexandra SAADI la somme de 316,50 €

Vote à l'unanimité

7- DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UN TROP PERÇU SUR LE PARKING DU BASTION

Monsieur **DECHELETTE**, Maire, informe les conseillers municipaux que Madame Anne-Cécile PISELLI a stationné son véhicule sur le parking du Bastion le 2 août 2025. En sortant, elle a utilisé le ticket du 26/07/2025 par erreur et payé la somme de 350,60 €.

Elle s'est aussitôt rendue compte de son erreur. Le 26/07 elle a pu sortir sans présenter son ticket, la barrière s'est ouverte toute seule, elle y était restée moins d'une heure (gratuit). Elle aurait dû jeter son ticket. Elle aurait dû payer 3€.

Le régisseur titulaire, Fabrice RIVIERE, a fourni un certificat administratif attestant des faits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de rembourser Madame Alexandra SAADI la somme de 347,60 €

Vote à l'unanimité

C/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8- LOCATION D'UN STUDIO SIS RUE DE L'HOPITAL

Monsieur **DECHELETTE**, Maire, rappelle la délibération en date du 5 février 2024 justifiant l'attribution de logements communaux aux agents employés par la collectivité.

Le studio situé dans l'aile St Louis, rue de l'Hôpital a été entièrement rénové par le service technique, et peut, désormais être mis en location.

Monsieur DECHELETTE propose de le louer, conformément à la délibération n° 11/24 du 05/02/2024 à un agent de la commune au tarif de 300 € par mois, eau et électricité non compris, moyennant un bail dont la durée est subordonnée à la fonction de l'agent public de la commune.

Ce studio est meublé et peut accueillir une personne seule, voir un couple.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les conditions de location du studio sis rue de l'Hôpital
- **FIXE** le montant du loyer à 300 €, eau et électricité non compris
- **AUTORISE** le Maire à désigner le locataire et signer le bail

Vote à l'unanimité

9- QUI VEUT PARRAINER UN ARBRE ?

Monsieur **LE BARON**, Adjoint, informe les conseillers municipaux que dans le cadre de l'entretien de nos espaces verts sur la commune, il propose de planter des arbres et que ces derniers puissent être parrainés.

La première campagne de parrainage débutera le 1^{er} octobre 2025, les plantations seront faites courant novembre.

Parrainer un arbre c'est participer à la reforestation, favoriser la biodiversité et soutenir un projet local.

Monsieur LE BARON propose de planter 15 arbres en 2025 de différentes essences : Tamaris, Orme, Acacia, Érable, Chêne vert et Gleditsia.

Il propose un parrainage à 110 € l'arbre, ce qui correspond à la moitié du coût total de plantation.

Les lieux de plantations sont : École, Cimetière, Bastion, Barbette, Cible et Poudrière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les termes de l'opération « Qui veut parrainer un arbre ? »
- **VOTE** le tarif du parrainage à 110 € l'arbre

Vote à l'unanimité

DI/ MARCHÉS PUBLICS

10- MARCHE PUBLIC – ASSISTANCE TECHNIQUE A LA PREPARATION DE REPAS DESTINES A LA RESTAURATION SCOLAIRE ET AU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LA PÉRIODE DE 2025 A 2029 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur **BEDNAREK**, Adjoint, rappelle qu'une consultation a été lancée pour le renouvellement du prestataire de restauration scolaire pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026, renouvelable par tacite reconduction à chaque date anniversaire, pour une durée totale maximale de 4 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2029.

La prestation de restauration scolaire consiste en :

- la confection sur place, au restaurant scolaire, et la distribution à table des repas aux élèves de la Commune de Saint-Martin de Ré et autres rationnaires enfants et adultes susceptibles de fréquenter le restaurant scolaire et le CLSH.
- l'approvisionnement s'y rapportant
- l'élaboration des menus
- l'organisation des menus
- l'organisation du service de restauration en général à partir des moyens en place.
- la fourniture de produits issus des circuits courts et produits bio

Une variante obligatoire a été ajoutée au cahier des charges qui consiste à la fourniture des repas en liaison froide.

Après concertation, les membres de la Commission Communale des Marchés à Procédure Adaptée réunis le 10/09/2025, propose de retenir l'entreprise **API RESTAURATION** pour ce marché, avec la solution de base, à savoir la confection des repas sur place avec la présence d'un cuisinier.

L'offre retenue s'élève à :

Nature des dépenses	PRIX HT	PRIX TTC
Groupe scolaire - Repas enfants ECOLE MATERNELLE	4,69 €	4,95 €
Groupe scolaire - Repas enfants ECOLE PRIMAIRE	4,97 €	5,24 €
Groupe scolaire - Repas adultes	5,40 €	5,70 €
Repas CLSH	4,97 €	5,24 €
Goûter	0,96 €	1,01 €

Le financement de ce programme se fera sur les fonds propres de la commune (article 60623 : achats non stockés de matières et de fournitures – alimentation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND NOTE** des choix retenus par la Commission d'Appel d'Offres
- **CONFIRME** la proposition de la société **API RESTAURATION**
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Vote à l'unanimité

E/ QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire invite le conseil municipal à participer à la journée du patrimoine pour l'exposition de vieilles voitures sur la place de la République le 21 septembre 2025.

La secrétaire de séance

Thierry FRADET

Le président de séance

Patrice DECHELETTE

SIGNATURES DU COMPTE-RENDU CM DU 10 SEPTEMBRE 2025

Monsieur Patrice DECHELETTE	Monsieur Alain BEDNAREK
Madame Chantal TORDJMANN	Monsieur Vincent LE BARON
Madame Anne MEMIN	Madame Francine COUSOT (Absente)
Monsieur Jean-Paul GOUSSARD	Monsieur Luc NORMAND DE LA TRANCHADE
Madame Florence BOUTHILLIER	Monsieur Jean-Louis RUAULT
Madame Monique GUILLON	Monsieur Thierry FRADET
Madame Agnès HOUDE	Mme Céline DAGUZE (Proc. à M. Vincent LE BARON)
Monsieur Clément LACROIX (Proc. à M. DECHELETTE)	